

# Les Nouvelles Pyratelles

#### N°79-JUILLET2024

# La mairie vous propose une journée festive en vous offrant l'apéritif et le plat jambon grillé/mojhettes

## Le dimanche 14 juillet 2024 dès 12h30 A l'Espace du Ruisseau de Blameré



A vous de prévoir et de ramener :

- Vos entrées, fromage, desserts et boissons
- Vos couverts (assiette de type Arcopal pour les mojhettes)

Pour ce momentconvivial, apportez vos jeux de boules, palets, molky,....

### Habitants et nouveaux arrivants des 2 villages, on vous attend nombreux !!

Afin de faciliter l'organisation de cette journée par la municipalité, merci de renvoyer ce coupon-réponse à la mairie ou appeler au 05.46.68.98.16

#### Places limitées à 120 personnes – Réponse pour le samedi 6 juillet 2024 dernier délai

PRENOM	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants (jusqu'à 12 ans)
		(Jusqu a 12 ans)
	PRENOM	PRENOM Nombre d'adultes

#### **RECENSEMENT DE LA POPULATION-**Du 15 janvier au 15 février 2025

Un appel à candidature est ouvert pour le recrutement de 2 agents recenseurs qui seront répartis sur Puyravault et Blameré. Ils seront rémunérés et doivent être disponibles en soirée et le samedi pour rendre visite aux habitants. Merci d'envoyer votre candidature à la mairie par courrier ou par messagerie : commune.puyravault@orange.fr



La bouquinerie vient de rejoindre le réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes Aunis Sud, ce qui va permettre d'élargir le panel de lecture.

La bouquinerie est ouverte le mercredi et le samedi de 10h à 12h.

Pour plus de renseignements venez nous voir! (Accès gratuit)

# 

#### Vous rêvez de l'autonomie numérique ?



Gaëtane LELAY, conseillère numérique est présente deux jeudis par mois à La Bouquinerie pour vous accompagner. Naviguer sur internet, envoyer, recevoir et gérer vos mails, installer et utiliser des applications...



#### Bonne nouvelle!

Les cloches de l'église sonnent à nouveau l'Angelus (7h - 12h - 19h) suite au changement du système électronique.







Nous vous rappelons que la période des moissons approche, afin de faciliter le passage des engins agricoles, il vous est conseillé de ne pas vous stationner sur les trottoirs ou le bord des routes.



Deux rues sont en sens unique sur notre commune (chemin Vert et rue du Beurre), cela va de soi qu'elles ont donc un sens interdit, notamment pour les voitures se garant devant l'école.

Le non respect du code de la route vous sera sanctionné d'une contravention de 135 euros et 4 points.



Elections législatives les 30 juin et 7 juillet 2024, ouverture du bureau à 8h00 et fermeture à 18h00.

#### Agenda:

Date du prochain conseil :25 juin 2024